

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021
CONVOCATION DU 24 SEPTEMBRE 2021

Le 28 septembre 2021, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET,

EXCUSÉE AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme PERAL à M CHOCRAUX

ABSENTE :

Mme DELTOUR

Secrétaire de séance : Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°39/2021

Convention de mise à disposition du terrain synthétique pour le club de Foot de Mérignies.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'une demande de la part du club de football de Mérignies afin de pouvoir profiter du terrain de football synthétique de Cappelle-en-Pévèle pour ses joueurs.

Il sollicite donc l'autorisation du conseil municipal pour signer une convention d'utilisation du terrain de football synthétique aux jours, horaires et participation dès le mois d'octobre.

Après discussions générales, le conseil municipal :

- Autorise à l'unanimité des voix (18 voix pour), Monsieur le Maire à signer cette convention avec le club de football de Mérignies, représenté par son Président.
- Est favorable avec 10 voix pour à l'instauration d'un tarif de 75 euros par créneau de 2h00.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 04/10/2021

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 04/10/2021